

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
Diplôme Universitaire
DROIT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
FORMATION INITIALE
2020 - 2023

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse personnelle :

Tél. :

Mail :

Je déclare souhaiter candidater :

Au Diplôme DU Droit du climat et du développement durable proposé par la Faculté de droit de l'Université catholique de Lyon. J'ai par ailleurs pris note, **qu'en cas d'acceptation** de mon dossier, les frais de scolarité s'élèvent à **630 € par an**¹ pour les étudiants en double inscription (licence, master ou autre DU à l'Ucly et hors Ucly) par an.

A certains modules du Diplôme DU Droit du climat et du développement durable proposés par la Faculté de droit de l'Université catholique de Lyon. J'ai par ailleurs pris note, **qu'en cas d'acceptation** de mon dossier, les frais de scolarité s'élèvent à **490 € par modules**¹ choisis pour cette année universitaire.

1^{ère} année (2020-2021) :

- Module 1 : Introduction au droit de l'environnement et du développement durable
- Module 2 : Lois européennes et justice environnementale
- Module 3 : Le droit du climat Climate Law (en anglais)
- Module 4 : Le droit de la biodiversité

2^{ème} année (2021-2022) :

- Module 5 : Le juge administratif & les requêtes environnementales
- Module 6 : Les avocats & les causes environnementales

¹ Tarif 2020-21

- Module 7 : Les responsabilités environnementales : civile, pénale et sociale des entreprises
- Module 8 : Economie circulaire et législation des déchets

3^{ème} année (2022-2023) :

- Module 9 : Problématique de la politique de l'eau
- Module 10 : Politique de développement durable (Internationale/Européenne/Nationale)
- Module 11 : Travail personnel : présentation du dossier final (uniquement dans le cadre du suivi intégral de la formation)
- Module 12 : Travail personnel : présentation du dossier final (uniquement dans le cadre du suivi intégral de la formation)

Pièces à fournir :

Je joins à ma demande les pièces nécessaires à l'étude de mon dossier :

- Une lettre de motivation
- Un C.V.
- La copie du relevé de notes du baccalauréat ainsi que la copie du diplôme
- Les copies des diplômes et/ou relevés de notes post-bac
- 1 photocopie de l'attestation de la carte vitale de moins d'un an
- Annexes : mention RGPD, droit à l'image, frais de scolarité, engagement pour le paiement des frais de scolarité, autorisation de prélèvement
-

Je choisis les options de règlement suivantes :

Règlement par prélèvement (joindre un RIB) et remplir l'autorisation de prélèvement jointe

- une seule fois ou en 3 échéances 5 octobre, 5 novembre, 5 décembre

*Dossier à retourner avant le **1er septembre** auprès de Catherine Blein (bureau B176) ou par mail : cblein@univ-catholyon.fr*

Fait à :

le :

Signature :

Frais de scolarité

[Annexe aux conditions de règlement.]

NOM, Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

E-mail :

.....

L'inscription à toute formation de l'UCLy vaut engagement pour une scolarité pendant une année complète. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée, sauf dans les cas limitativement énumérés ci-dessous.

Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type [oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...]. L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

Modalités de remboursement : frais de scolarités pour annulation d'inscription ou abandon d'études.

En cas d'annulation d'inscription ou d'abandon en cours de formation, les modalités de remboursements des droits de scolarité des étudiants seront les suivantes :

- En cas d'annulation d'inscription administrative avant la fin des inscriptions : remboursement partiel déduction des frais de gestion de 200 euros.
- En cas d'annulation pour raisons externes et sur justificatifs au plus tard un (1) mois après le début de la formation [date selon courrier de rentrée] : remboursement partiel déduction faite des frais de gestion de 200 euros et du prorata des frais de scolarité effectuée.

Une inscription pour statut incompatible avec le statut d'étudiant ne pourra être remboursée après le 1er septembre. (ex : statut étudiant et statut demandeur d'emploi indemnisé, RSA, ...)

En cas de remboursement, une somme de 200 euros reste acquise à l'UCLy au titre des frais et actes de gestion nécessaire à l'inscription.

Toute demande réceptionnée un (1) mois après le début de la formation sera déclarée comme un abandon d'études [aucun remboursement ne sera effectué] et non comme un simple annulation d'inscription.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu [événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties], et signalé à l'UCLy par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, ou d'une défaillance de l'UCLy, le paiement des frais de scolarité ne sera dû qu'au prorata temporis de la formation effectivement dispensée.

Inscription via Parcoursup :

L'UCLy s'engage à rembourser l'intégralité des frais de scolarité versés par un candidat lors de son inscription s'il accepte ultérieurement une proposition faite par une formation dans laquelle il était encore en attente sous réserve, le cas échéant des éventuels frais de gestion restant dus au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription d'un montant de 200 euros.

Aucun acompte ne sera réclamé sur les frais de scolarité avant que le candidat ne procède à son inscription administrative dans l'établissement.

En cas de demande d'annulation de l'inscription, l'étudiant est informé que :

- Un remboursement ne peut être demandé que si l'inscription a été payée ;
- Dans le cas d'un paiement de l'inscription en plusieurs fois, un remboursement ne peut être demandé qu'après versement complet de l'inscription, sauf accord écrit du directeur de l'unité de formation ;
- Le remboursement concerne uniquement les droits de scolarité (hors frais de gestion)

Tout abandon d'études :

- Entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...) ;

Ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque.

Fait à Lyon, le

NOM Prénom

Signature

ENGAGEMENT POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Je soussigné(e) [NOM, Prénom] :

.....

Adresse :

.....

.....

E-mail :

.....

Agissant en qualité de : PERE – MERE - TUTEUR AUTRE (à préciser)

.....

De l'étudiant [NOM, Prénom] :

.....

Reconnaît :

Que cet étudiant ne sera définitivement inscrit(e) ou réinscrit(e) que lorsque le dossier administratif et financier sera complet et accepté par l'UCLy,
Avoir pris connaissance des montants des contributions financières qui me seront facturées.

Je m'engage durant la scolarité de cet étudiant à respecter l'accord financier figurant dans le dossier d'inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, en particulier des modalités concernant l'inscription, des admissions en année supérieure, des procédures d'admissions en stages, du régime de sanctions disciplinaires et des redoublements.

Je comprends que l'inscription à cette formation vaut engagement pour une scolarité pendant une année complète. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement.

Toute violation de ces règles entraînera des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant.

Je reconnais avoir pris connaissance des obligations de l'UCLy vis-à-vis des étudiants qui sont :

Assurer la formation des étudiants, objet du présent engagement ;
Mettre à la disposition des étudiants le matériel et les outils pris en charge par l'UCLy ;
Délivrer des attestations aux étudiants en fin de formation.

Fait à Lyon, le

NOM Prénom :

Signature :

L'AFPICL collecte des données à caractère personnel pour assurer la gestion administrative et pédagogique des dossiers de ses apprenants en application de sa politique de protection des données que vous trouverez à l'adresse suivante <http://www.ucl.fr/donnees-personnelles/>

MENTION RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire par l'AFPICL - UCLy font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants/apprenants, à établir des statistiques pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et par le Rectorat et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'Observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, les mutuelles étudiantes et le CROUS sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. L'AFPICL-UCLy pourra être amenée à utiliser vos coordonnées après votre départ de l'établissement pour vous recontacter dans le cadre d'enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés et vous informer de la vie de la Faculté (manifestations scientifiques, nouvelles formations...).

Les informations collectées lors de l'inscription serviront également à la réalisation de la Carte Universitaire Multiservices permettant notamment d'accéder aux salles de travail informatique et à la bibliothèque universitaire, aux restaurants du CROUS, à l'impression de documents.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse suivante : AFPICL 10 place des Archives 69002 LYON.

Enfin, certaines données personnelles fournies dans le présent dossier (nom, prénoms, diplôme) peuvent par ailleurs alimenter le réseau des diplômés de l'UCLy.

Fait à :

le :

Nom et Prénom :

Signature :

Autorisation de reproduction et de diffusion de photographies et vidéos comportant des personnages

L'article 9 du code civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. Toute personne peut ainsi s'opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image, si elle n'en a pas donné l'autorisation préalable.

Pour ce qui est des mineurs, l'autorisation préalable des tuteurs ou parents est obligatoire.

La loi n°70-643 du 17 juillet 1970 art.22 publié au Journal Officiel « Lois et Décrets » du 19 juillet 1970, protège l'image photographique des personnes, en exigeant leur autorisation avant diffusion.

Le consentement des personnes photographiées dans un lieu privé est obligatoire. Dans un lieu public, l'autorisation est nécessaire pour les personnes photographiées en gros plan.

Je soussigné(e) - à remplir en majuscules svp

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :** **Pays :**

Adresse mail :

Téléphone :

Reconnaît avoir accepté de servir de modèle à des prises de vues photographiques pour :

L'Université Catholique de Lyon (UCLy) / AFPICL

10 place des Archives - 69288 LYON Cedex 02 | Tél : 04 72 32 50 12

et autorise L'UCLy / AFPICL à reproduire ou diffuser la ou les photographies/vidéos me représentant, pour l'intégralité

des usages suivants :

- Publication dans les revues, ouvrages ou journaux interne ou externe de l'UCLy
- Publication pour les supports de communication : plaquettes, publicités, affiches, articles presse, etc.
- Présentation en public lors de manifestations : salon, forum, portes ouvertes, etc.
- Publication sur les sites web de l'UCLy, intranet étudiants, intranet des personnels, site des écoles, facultés ou instituts, site institutionnel, etc.
- Publication sur les réseaux sociaux
- Publication sur la plateforme Itunes Store (podcasts)
- autre : à préciser

Cette autorisation est valable à compter de ce jour.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies/vidéos ne devront porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'UCLy - Direction de la Communication, si possible incluant une photographie, étant précisé que la révocation prendra effet dans les deux (2) mois qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. La présente autorisation est personnelle et incessible.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à Lyon, le en deux exemplaires et de bonne foi.

Signature de l'intéressé(e) précédée de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit :

Sources : Reproduction interdite ? de Emmanuel Pierrat ; 236 p. ; Maxima, Paris, 2002 | Sites Web : <http://dolphin2001.free.fr/photo/legis/model/autor.htm> - <http://www.legifrance.gouv.fr> | Association reconnue d'utilité publique régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture du Rhône, SIREN 326 930 062